

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00437**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE  
CENTRE RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE (CRAIG) ET L'AVENANT ASSOCIÉ**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70  
Nombre de présents : 50  
Nombre de pouvoirs : 12  
Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230914-D20230043710

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,  
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Jean-Paul RIVAT

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (CRAIG) ET L'AVENANT ASSOCIE**

#### **CONTEXTE**

L'exercice des compétences de Saint-Etienne Métropole nécessite un Système d'Information Géographique (SIG) performant basé sur des données référentielles, appelées « fonds de plans » à jour : photographies aériennes, cartes topographiques IGN (Scan 25), plans cadastraux, etc, pour :

- réaliser des études et produire des cartographies ;
- réviser les documents d'urbanisme ;
- aménager l'espace public, gérer les espaces verts, entretenir du domaine public, ... ;
- assurer la conduite de projets en matière de voirie, rivières, économie, développement durable,... ;
- répondre aux exigences d'amélioration de la cartographie des réseaux, notamment celles fixées par l'arrêté du 15 février 2012 (eau potable, fibre, assainissement, feux tricolores, chaleur).

#### **UN PREMIER PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER**

Le CRAIG, Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé par l'Etat et la Région Auvergne, est un centre de ressources dans le domaine de l'information géographique pour les acteurs publics régionaux. A ce titre :

- en lien avec l'IGN, il coordonne la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de référence ;
- il apporte un appui permanent aux territoires en leur proposant un accès privilégié aux données « Socles » (fichiers fonciers, cadastre, orthophotoplans ...), un support technique, des sessions de formations et d'information ;
- lorsqu'il agit en tant qu'autorité publique locale compétente pour les exploitants de réseaux enterrés, le CRAIG assure pour ses partenaires l'élaboration et le maintien d'un fond de plan très grande échelle, en conformité avec l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains ;
- en articulation avec l'État, il contribue à la mise en conformité des données par rapport aux règlements en vigueur issues de la Directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE).

À la suite de la fusion des Régions le CRAIG a proposé des partenariats techniques et financiers aux collectivités de la Loire pour l'acquisition de données référentielles.

Saint-Etienne Métropole a signé en 2017 avec le CRAIG une première convention de partenariat en vue d'acquérir deux orthophotoplans, avant d'adhérer au GIP en 2019 pour une durée de 3 ans, convention renouvelé une première fois en 2021.

L'adhésion de la Métropole au CRAIG offre l'accès à un ensemble de fonds de plans, dont la mise à disposition des données cadastrales de la DGFIP, les produits de l'IGN, la production d'un orthophotoplan conforme à la réforme DT/DICT, ainsi que des formations. Il constitue également une ressource en matière d'expertise SIG métier. Ces services sont également accessibles aux communes-membres de la Métropole.

Par ailleurs le CRAIG propose un service DT-DICT (réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux) auquel Saint-Etienne Métropole adhère depuis mai 2022 (objet d'un avenant). Ce service permet à la Métropole de respecter ses obligations en matière d'exploitants de réseaux mais aussi en tant que porteur de projet ou de maître d'œuvre/ouvrage. Ce service est facturé à l'unité de documents consommés.

## **RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT**

L'adhésion de Saint-Etienne Métropole s'achève fin 2023. Le coût actuel d'adhésion (19 500 € par an) est pris en charge par la DSIN, la DAR payant le service DT-DICT.

Son renouvellement (durée : trois ans) est nécessaire au déploiement du SIG Métropolitain et son financement doit être programmé sur la période 2024/2026. Le montant annuel a été réévalué à la baisse et s'élève désormais à 19 000 €.

Au-delà de son offre de service, elle permet en outre à Saint-Etienne Métropole d'intervenir au niveau régional dans les stratégies à conduire en matière de productions de données, au même titre que les grands EPCI déjà membres de ce groupement (Départements, Communautés d'agglomérations, Clermont Auvergne Métropole, ...).

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention d'adhésion au GIP CRAIG ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et l'avenant associé ;**
- **la dépense correspondante à l'adhésion au CRAIG sera imputée sur le budget DSIN – Section investissement – Destination 2014-SIG - Opération 85, des exercices 2024 et suivants ;**
- **la dépense correspondante aux services DT-DICT sera imputée sur le budget Eaux Pluviales – Section de fonctionnement – Destination 2014-EAUPL - 1000, des exercices 2024 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Mme Aline MOUSEGHIAN ne prend pas part au vote.**

**Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

**Le Premier Vice-Président,**



**Hervé REYNAUD**